



Communiqué de Presse

Après la puissante journée de mobilisation unitaire du 20 novembre dans la fonction publique, le Ministre, Eric WOERTH, a été contraint d'ouvrir des négociations sur la question salariale.

Pour lui, deux sujets sont à mettre en « discussion » : le maintien du pouvoir d'achat et sa progression. Sur le premier sujet, une première séance de négociation aura lieu le 17 décembre.

Le deuxième point devra, selon lui, faire l'objet de discussion sur la « monétisation » des comptes épargne temps et le paiement des heures supplémentaires.

Pour notre Fédération, l'urgence et la priorité dans cette négociation restent l'augmentation de la valeur du point d'indice. Toutes autres mesures ne concernant qu'une partie des agents, sont donc marginales et ne peuvent être considérées comme faisant partie de la rémunération.

Dans la Fonction Publique Hospitalière, les heures supplémentaires dépasseraient les 27 millions, dont 9 seraient payés, soit l'équivalent de 7500 postes. Ces chiffres sont très probablement en dessous de la réalité.

Concernant les comptes épargnes temps, il en existe 37000 comptes (soit 5,3% des agents) qui appartiennent pour moitié aux cadres et aux infirmières spécialisées (Blocs opératoires et anesthésie). Le nombre total de jours épargnés représente 5800 postes.

Nous savons, qu'en parallèle, il existe dans certains établissements des comptes épargne temps « maison » (heures supplémentaires et jours de récupération) qui sont de fait non quantifiables et dont le nombre est plus conséquent en volume d'heures et de jours que les CET « officiels ».

Au total, ce sont donc plusieurs milliers d'emplois qui se révèlent nécessaires pour compenser le « trop travaillé ».

Ces éléments chiffrés témoignent du manque de postes dans les services et des mauvaises conditions de travail des personnels. Le Président de la République invite à travailler plus pour gagner plus ; mais, déjà dans nos établissements, les personnels subissent des heures supplémentaires sans pour qu'autant elles soient payées ! La situation budgétaire ne permet pas aujourd'hui leur paiement, ni la mise en application des mesures statutaires comme, par exemple, les protocoles Jacob ou Fonction Publique Hospitalière. Seul un collectif budgétaire supplémentaire pourrait rendre effectives l'ensemble de ces mesures.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale revendique, depuis des années, la mise en œuvre d'un Plan urgence Emploi Formation, afin de répondre aux pénuries d'emplois, aux mauvaises conditions de travail et à la souffrance des personnels. Nous chiffrons le besoin d'emplois, dans nos établissements, à environ 100 000 équivalents temps pleins.

Dans le secteur non lucratif sanitaire, social et médico social, les établissements sont dans la même situation. Les personnels souffrent des mêmes carences que dans le Public, concernant les questions de pouvoir d'achat.

Notre Fédération va engager des demandes d'ouvertures de négociations sur les salaires dans ces secteurs.

Nous appelons nos syndicats et l'ensemble des salariés à se mobiliser pendant toutes les périodes de négociations à venir (assemblées générales, distributions de tracts, rencontres intersyndicales afin de placer toute négociation sous contrôle et apprécier la portée des mesures annoncées.

**Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil**

Tél : 01 48 18 20 98
Fax : 01 48 57 56 22

E-Mail :
com@sante.cgt.fr

Montreuil le 04 décembre 2007